



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 5 Février 2025.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 040-224000018-20250203-DCPU_02_2025-AR



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DCPu 02-2025

ARRETE

POR TANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRUCTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE A LA FOURNITURE DE CARBURANTS ET D'ADDITIF DE TYPE « ADBLUE » (OU EQUIVALENT) - LOT 3 FOURNITURE ET LIVRAISON D'ADBLUE (OU EQUIVALENT) EN FUTS

2024PARL0289

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2124-1, R2152-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 06 Décembre 2024 pour la fourniture de carburants et d'additif de type « AdBlue » (ou équivalent),
- Considérant qu'il y a eu 2 offres pour le lot 3, mais que les 2 offres ont été déclarées irrégulières,
- Sur proposition de Madame la Directrice de la Commande Publique, et de Monsieur le Directeur des Mobilités et des Infrastructures,

DECIDE

Article 1 : de ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative à la fourniture de carburants et d'additif de type « AdBlue » (ou équivalent) – Lot 3 : fourniture et livraison d'Adblue (ou équivalent) en fûts, qui prévoyait une date de remise d'offre le 07 Janvier 2025

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 et R. 2161-5 du Code de la commande publique,

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité, Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan,
Signé par : Xavier FORTINON
Date : 03/02/2025
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : marchespublics@landes.fr

landes.fr